



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le

07 MAI 2018

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Christine DODAT
Tél : 04 70 48 77 55
christine.dodat@allier.gouv.fr

**Compte rendu du Comité de pilotage
des sites Natura 2000 du Val d'Allier
du 27 février 2018**

Monsieur FERRANDON, maire de Châtel-de-Neuvre, introduit la séance en accueillant les participants, en présentant sa commune et en saluant l'installation du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) sur celle-ci.

Monsieur SCHUFFENECKER, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier, remercie Monsieur le Maire de son accueil, salue les élus et les participants, puis rappelle les enjeux naturels, touristiques et économiques que représentent la préservation du val d'Allier pour le territoire.

Monsieur DEVOUCOUX, Président du CEN Allier, expose que le Conservatoire a fêté 25 ans d'existence l'an passé, qu'il œuvre depuis sa création pour la préservation de l'environnement sous toutes ses formes, et qu'il applique les principes d'une gestion concertée, dans le respect des usages, mais toujours en faveur de la biodiversité.

Estelle COURNEZ, Directrice du CEN Allier, présente les collaborateurs qui l'accompagnent pour cette présentation : Magalie RAMBOURDIN, Chargée d'études sur le val d'Allier depuis plus de 10 ans ; Pierre LOISEAU, Chargé de missions sur le val d'Allier, arrivé en octobre dernier suite au départ de Violaine LAUCOIN.

Estelle COURNEZ présente l'ordre du jour :

- Rappel des enjeux et objectifs des sites Natura 2000 du val d'Allier 03
- Bilan des actions menées en 2017
- Présentation du travail d'analyse de la cartographie des habitats
- Proposition d'intégration des annexes cartographiques au DOCOB
 - Validation par le Copil
- Présentation du budget prévisionnel 2018
- Questions diverses.

51, Boulevard Saint-Exupéry – CS 30110 - 03403 YZEURE Cedex

Site internet : www.allier.gouv.fr

Téléphone 04 70 48 79 79 – Télécopie 04 70 48 79 01

horaires d'ouverture : du lundi au jeudi 8h30-12h00/13h30-16h45
le vendredi 8h30-12h00/13h30-16h30 et sur rendez-vous



Estelle COURNEZ rappelle la commande des services de l'Etat, confiée en 2016 au CEN Allier, de compiler et de réactualiser en un seul document d'objectifs (DOCOB) les trois anciens de chacun des sites Natura 2000 du val d'Allier :

- Vallée de l'Allier Sud « FR 830 1016 » - au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore 92/43/CEE (validé en 2001),
- Vallée de l'Allier Nord « FR 830 1015 » - au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore 92/43/CEE (validé en 2002),
- Val d'Allier Bourbonnais « FR 831 0079 » - au titre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE (validé en 2002).

Rappel des enjeux et objectifs des sites du val d'Allier (Images 5 à 7) :

Elle expose les enjeux et objectifs des sites du Val d'Allier 03, ainsi que les niveaux de priorités (** ou *), avec notamment :

- les objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines comme préserver, voire restaurer une dynamique fluviale active et un espace de mobilité**, préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire** et restaurer les milieux naturels dégradés*,
- les objectifs transversaux comme mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB**, concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces** et évaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et des espèces**.

Bilan des actions menées en 2017 (Images 8 à 11) :

Pierre LOISEAU présente le bilan des actions menées en 2017, à travers de multiples actions :

- La mise en œuvre des outils Natura 2000 et notamment la contractualisation des chartes (7 engagements pour 2017 sur plus de 2015.354 ha),
- L'articulation des projets Natura 2000 avec tous les acteurs locaux, les partenaires et toutes les autres politiques publiques (SAGE, RNNVA, ENS, CT Val d'Allier etc.),
- L'assistance, la veille écologique et l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 avec notamment l'accompagnement des projets du projet du second pont à Moulins, du projet de renaturation des berges à Vichy, de la problématique des Pylônes RTE, la comptabilité des PLU des communes, le projet d'enfouissement de ligne ENEDIS, ou les travaux de désenrochement liés au contournement de Vichy.

Estelle COURNEZ tient à préciser le rôle et l'implication très importante du Conservatoire dédiés à l'accompagnement le plus en amont possible des porteurs de projets. Elle illustre son propos en citant notamment l'assistance apportée par le CEN Allier à RTE dans de multiples contextes de travaux sur leurs pylônes.

Puis, elle ajoute que les échanges réguliers noués avec les services de l'Etat (DREAL et DDT) depuis plus de 15 ans, constituent désormais « la clef de voûte d'une gestion conservatrice efficiente » mise en œuvre par le Conservatoire à travers les missions qui lui sont confiées.

Complément – Etude de la cartographie des habitats (Images 12 à 26) :

Magalie RAMBOURDIN rappelle que ce travail a débuté en 2013-2014, en partenariat avec le Centre Botanique National du Massif Central (CBNMC), pour aboutir en 2015 à une cartographie à une échelle d'inventaire fine permettant :

- de mettre en avant une grande complexité d'imbrication des habitats ;
- de mettre en évidence 11 habitats d'intérêt communautaire (HIC), dont 2 d'intérêt prioritaire à l'échelle européenne (6120* = Pelouses calcaires de sables xériques - 91F0* = Forêts alluviales à aulnes et frênes) ;
- de caractériser les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire (16 %) et ceux prioritaires (18 %) ;
- d'identifier que sur les 11 HIC, les forêts alluviales à aulnes et frênes sont les plus représentées avec 51 % des surfaces HIC.

Puis, elle expose le travail complémentaire produit en 2017 :

- de finaliser le travail cartographique des habitats sur les périmètres modifiés pour les 2 ZSC en 2016 ;
- d'identifier sur le val d'Allier des tronçons homogènes (5), en fonction d'une dynamique fluviale active, d'un espace de mobilité suffisant (largeur du DPF), et de l'occupation de l'espace dans la plaine alluviale selon la prédominance d'eau, de milieux ouverts ou fermés, ou ceux artificialisés et agricoles ;
- de caractériser, en grandes catégories d'habitats présents au sein du DPF, les surfaces d'HIC (en opérant des regroupements), d'eau libre, d'alluvions, d'espaces agricoles ou artificialisés, etc..., afin de pouvoir établir un état des lieux à un instant T et veiller dans l'avenir aux modifications liées aux facteurs d'évolution sociétales (moins de pastoralisme favorise la fermeture des milieux ; incision du lit suite aux exploitations de graviers ; etc...) et/ou climatiques (moins de phénomènes de crues favorables à la dynamique naturelle d'une des dernières rivières sauvages d'Europe ; inondations accentuées par des aménagements urbains ou des modifications d'occupation des sols, etc...) ;
- de comparer la cartographie des grandes catégories d'habitats et celle des HIC afin de pouvoir dégager des tendances d'évolution entre milieux ouverts et fermés ;

- d'identifier les continuités stables, à risque ou fractionnées des HIC, notamment pour les deux prioritaires et plus particulièrement celui de Forêts alluviales à aulnes et frênes (91^{E0*}), enjeu national à l'échelle européenne.

De nombreux échanges ont lieu au cours de cette présentation, qui se veut interactive avec l'assistance.

Monsieur LEMAIRE demande la définition du terme fruticée : il s'agit d'une formation végétale transitoire où dominant des arbustes, des arbrisseaux et sous-arbrisseaux (prunelliers principalement accompagnés de saules, cornouillers, ronces, etc...).

Puis il interroge pour savoir si ces milieux correspondent à des délaissés de la rivière ? Estelle COURNEZ répond que de nombreuses questions restent posées autour de l'implantation de la fruticée et de son évolution à long terme. Son implantation est-elle favorisée sur les zones historiquement pâturées et délaissées aujourd'hui ? S'agit-il d'un stade d'évolution bloqué ou peut-il évoluer vers l'installation d'une forêt alluviale en cas de non-intervention ? La régression des phénomènes de crues et de l'activité pastorale en bord d'Allier peuvent être des facteurs d'influence. La forêt alluviale, il y a 50 ans était très peu présente en val d'Allier. Or les changements climatiques (qui se traduisent notamment par une raréfaction de la fréquence et de l'importance des crues mais également par une augmentation de la disponibilité en carbone pour les arbres), les modifications de territoire liées aux transformations des activités humaines, etc... font qu'aujourd'hui la forêt alluviale a reconquis une grande partie du DPF. Quels seront les équilibres dans 50 ans ?

Monsieur LEMAIRE expose que les forêts à bois tendre tendent à faire augmenter l'érosion des terres agricoles. Estelle COURNEZ répond que la forêt ne constitue pas un frein, mais ne renforce pas non plus, l'érosion de ces terrains.

Monsieur LELIEVRE interroge sur la distinction entre plantes aquatiques et plantes amphibies, notamment au niveau des espèces exotiques envahissantes que sont les renouées et la jussie ? Magalie RAMBOURDIN répond que les renouées ont été caractérisées dans les habitats avec végétations amphibies ou zones rudérales ou en sous-bois forestiers tandis que la jussie est représentée dans milieux aquatiques.

Madame GUILLAUME demande où se situe la limite exacte entre le val d'Allier Nord et le val d'Allier Sud ? Estelle COURNEZ indique qu'il s'agit du pont de Chazeuil, et que cette limite est purement administrative.

Monsieur LEMAIRE demande si le lit de la rivière est plus profond entre Billy et Varennes-sur-Allier, secteur le plus dynamique de la rivière, et si une corrélation est à faire ? Estelle COURNEZ expose qu'une dynamique fluviale active permet de limiter l'enfoncement, notamment en dissipant la force érosive sur les berges.

Madame FONTVERNE interroge pour savoir si les pelouses à orpins peuvent être menacées à terme à la Boire des Carrés ? Estelle COURNEZ indique que ces milieux évoluent très lentement en raison d'un sol pauvre et séchant, bien qu'elles ne soient plus soumises à la dynamique active de la rivière. Magalie RAMBOURDIN ajoute que les conditions de sols très séchants, correspondant aux terrasses alluvionnaires hautes où se situent ces milieux, sont plutôt favorables à leur maintien, sous couvert que le développement de la fruticée puisse être maîtrisé, par pâturage notamment.

Le renouvellement du plan de gestion proposé par le prestataire devra établir si l'évolution de ces milieux est stable ou s'ils tendent vers une transformation en forêt alluviales ? Qu'advient-il, s'il y a réouverture et entretien de ces milieux par pâturage ? Des investigations sont à poursuivre.

Pour conclure la présentation de ce travail, Magalie RAMBOURDIN énonce l'importance et la dominance de la forêt alluviale (bois dur en massif conséquent sur la partie nord principalement / bois tendre en massif étroit sur la partie sud mais avec une bonne continuité), la forte proportion de pelouses et de vases exondées sur les secteurs les plus dynamiques, l'importante diversité d'HIC au centre du val d'Allier entre Billy et Bressolles et l'absence de végétations aquatiques liées aux boires au nord du département (fuseau plus étroit et moins dynamique).

Estelle COURNEZ interroge l'assemblée sur le devenir souhaité / partagé du val d'Allier :

- observer la fermeture des milieux par l'installation des stades de fruticée ?
- agir sur des facteurs d'influences, tels que le pastoralisme et le maintien d'espaces de mobilité suffisants ?

Puis elle indique que ce travail, qui n'avait jamais été fait auparavant, servira de référence pour suivre ultérieurement les évolutions de la rivière, de la plaine alluviale, du val d'Allier dans son ensemble.

Monsieur DEVOUCOUX ajoute que le CEN Allier a pour mission première de conserver la biodiversité du val d'Allier, mais que tous les acteurs locaux et institutionnels sont également redevables de ces équilibres au titre de Natura 2000.

Bilan des actions menées en 2017 (Images 27 et 28) - Actions à venir 2018 (Image 29) :

Pierre LOISEAU termine la présentation du bilan 2017 sur les actions relatives au volet communication / sensibilisation / information, puis présente la comparaison des budgets 2017-2018 en indiquant que le volume de ces dernières va augmenter en 2018 (+ 5 %), ainsi que celui de l'assistance aux porteurs de projets et services de l'Etat (+ 11 %), l'amélioration des connaissances (- 5 %) ayant grandement avancé au cours de ces dernières années.

Estelle COURNEZ clôt cette présentation en sollicitant l'avis des présents quant à l'intégration du travail cartographique présenté dans la nouvelle version du DOCOB, en cours de finalisation, qui sera éditée très prochainement et largement diffusée aux élus et partenaires des sites Natura 2000 du val d'Allier 03 dans le courant de l'année 2018.

L'assemblée n'émet aucune opposition et salue la qualité du travail produit.

Estelle COURNEZ indique que la nouvelle version du DOCOB et des cartographies associées permettront au CEN Allier, ainsi qu'aux partenaires, d'avoir des visions encore plus fines sur des secteurs précis dont les enjeux et objectifs d'actions devront être concertés et partagés, afin d'aboutir à l'élaboration de plans de gestion.

Elle illustre son propos avec l'exemple du Pont Régemortes à Moulins, où des constats de fermeture de milieux (au niveau des îles et des berges), de dérangement d'espèces d'intérêt communautaire (les colonies de sternes présentes), de gestion du paysage (pour la collectivité, les riverains et le CNCS), de stabilité de l'ouvrage routier, de franchissement du seuil par les poissons, etc... sont de plus en plus prégnants et nécessitent d'établir une concertation des acteurs en se posant les questions :

1. Comment va évoluer cette zone ?
2. Que veut-on ?
3. Comment fait-on ?

Porteur de cette démarche en 2018, le CEN Allier va recenser auprès toutes les parties prenantes (Ville de Moulins, Moulins Communauté, DDT 03, CD 03, FDPPMA 03, LPO, ASPPT canoë-kayak, CNCS, etc.) les attentes et enjeux exprimés, puis, après avoir analysé les enjeux et les orientations d'actions qui apparaissent prioritaires, concerter tous ces acteurs, pour enfin rédiger un plan de gestion partagé comprenant des mises en œuvre concrètes, des pistes de communication préalable à mener auprès des riverains, des suivis de connaissances visant à l'amélioration du site à moyen et long terme.

Chaque année, le Comité de pilotage pourrait permettre de cibler un secteur différent au sein des sites Natura 2000 du val d'Allier 03, et en particulier du Domaine Public Fluvial, où de forts enjeux sont identifiés et nécessitent un plan d'actions concerté avec toutes les parties prenantes. La réalisation d'un plan de gestion chaque année, ciblé sur un secteur à enjeux, permettra de renforcer l'implication de tous dans ces processus itératifs visant à l'amélioration globale et partagée des enjeux naturels à maintenir et à préserver.

Questions diverses

Monsieur DEVOUCOUX expose qu'au cœur des sites Natura 2000 du val d'Allier, il y a des habitats d'intérêt communautaires (objets des cartographies qui ont été présentées, principalement centrées sur la flore), mais il y a aussi de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (amphibiens, insectes, mammifères, mollusques, oiseaux, poissons, reptiles).

L'exemple des réflexions à initier autour du Pont Régemortes illustre parfaitement des espèces majeures pour l'Allier : les poissons migrateurs dont l'emblématique saumon atlantique, sans oublier les lamproies et la grande alose.

Monsieur DEVOUCOUX invite Monsieur LELIEVRE, directeur de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, a exposé les difficultés constatées au niveau du franchissement de la passe à poissons installée au pied du seuil de confortement et de maintien de l'ouvrage.

Monsieur LELIEVRE indique que des constatations effectuées en 2016, puis formulées aux services concernés en mars 2017, font état d'une chute aval trop profonde pour permettre un franchissement piscicole fonctionnel, la force hydraulique de la rivière ayant bougé les blocs et/ou creusé le fond de lit.

Contrairement aux grandes aloses, les saumons atlantiques arrivent à passer, mais au prix d'efforts énergétiques et/ou de pertes de temps pouvant être préjudiciables pour la suite de leur migration ; car pour assurer le maintien des effectifs de l'espèce (en chute de 30 à 40 % ces dernières années), les géniteurs doivent être à Clermont-Ferrand avant juin, au risque de ne pas survivre aux conditions estivales. Il est primordial d'améliorer sur tout le cours de l'Allier les conditions de montaison / de dévalaison de la dernière souche sauvage de ces grands poissons migrateurs d'Europe : ceci est un enjeu de bassin !

Monsieur SCHUFFENECKER souhaite être informé plus régulièrement de problématiques similaires dans le département et invite les services de la Direction Départementale des Territoires à prendre la parole sur le cas du Pont Régemortes.

Monsieur PRUVOT expose que ladite question de rétablir un franchissement piscicole fonctionnel du seuil du Pont Régemortes va être abordée lors d'un Comité de pilotage sur la continuité écologique qui se tiendra le 19 mars prochain. Des contacts réguliers auprès des services du Département (propriétaire de l'ouvrage) ont eu lieu et une étude de réutilisation / réagencement des enrochements sera confiée par ses services au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Cependant, les travaux à envisager représentent un sujet techniquement et financièrement difficile.

Monsieur LELIEVRE intervient en précisant qu'il suffirait, à minima, de fractionner en deux l'actuelle chute représentant un obstacle de 70 cm de hauteur, et de créer un pré-bassin dans le lit de la rivière visant à stabiliser l'ouvrage repris.

Monsieur SCHUFFENECKER demande quelle enveloppe financière ces travaux pourraient globalement représenter ? Monsieur PRUVOT répond que les premières estimations font état d'environ 150 000 € ; tandis que Monsieur LELIEVRE estime qu'il faudrait prévoir à minima environ 200 000 € HT. Monsieur SCHUFFENECKER se propose de relayer cette information et de sensibiliser sur cette question le Directeur Général des Services du Département, qu'il côtoie régulièrement dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur LELIEVRE remercie cette initiative et se tient à la disposition des services pour toute aide, ou complément d'information, visant à éloigner le risque d'extinction de ces grandes espèces de poissons migrateurs sur l'axe Allier.

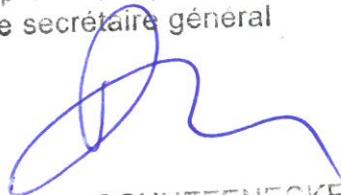
Parmi les sujets d'actualité, Estelle COURNEZ évoque les problèmes pouvant être rapidement générés par un développement mal anticipé de la fréquentation par les canoës sur le val d'Allier, potentiellement en augmentation avec les dynamiques de valorisation en cours ou proposées par les collectivités. La question de définir des emplacements de bivouacs se pose et appelle une réponse vis-à-vis de la sécurité des pratiquants et des milieux (face aux feux principalement) ; celle du dérangement d'espèces d'intérêt communautaire (principalement d'oiseaux) impose de sensibiliser les loueurs pour que les pratiquants évitent de débarquer sur les îles et grèves au printemps / été et appelle à un renforcement périodique de présences des agents en charge de la Police de l'Environnement.

Madame DECHACATON évoque que, de plus en plus, de touristes arrivent sur l'Allier avec des organisations « clefs en main », locales ou pas, sans autre information que celle liée à la pratique sportive et sans aucune retombée économique pour le territoire ou les communes bordant la rivière.

Monsieur DEVOUCOUX propose que des points d'étapes soient organisés (à définir et à partager à l'échelle départementale, avec les acteurs locaux, politiques et socio-économiques) et qu'un travail d'information, de communication et de sensibilisation se concrétise, pour asseoir un développement touristique harmonieux du val d'Allier, dont le caractère « encore sauvage » attire des quatre coins de l'Europe désormais.

Monsieur SCHUFFENECKER conclut ce Comité de pilotage Natura 2000 des sites du val d'Allier 03 en remerciant les participants et le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier pour l'après-midi très intéressante qu'il vient de passer, tant au regard de la présentation qui a été faite, que des échanges de qualité conduits et des sujets d'importance départementale qu'il tachera de relayer.

Pour la préfète, et par délégation,
Le secrétaire général



Dominique SCHUFFENECKER

COFIL « Val d'Allier »

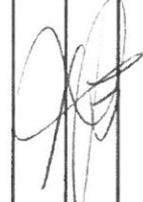
du

27 février 2018

FEUILLE DE PRESENCE

Préfecture de l'Allier : *du Cofil* **Président** : M. SCHUFFENECKER **Secrétaire Général** : Dominique

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
Préfecture de la Nièvre			
Sous-Préfecture de Riom	EXCUSÉE		
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes			
DREAL Bourgogne-Franche-Comté	EXCUSÉE		
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	EXCUSÉE		
DRAAF Bourgogne-Franche-Comté	EXCUSÉE		
DDT de la Nièvre	EXCUSÉE		
DDT du Puy de Dôme			
DDT de l'Allier	PRUVOT Fanny SOUSSANNE Michèle	Chy service Engagement Services Adhésifs, DLF	PRÉSENT
DDCS du Puy de Dôme			
DDCSPP de l'Allier			
DDCSPP de la Nièvre			
ONCFS de l'Allier	PUISSAUME Philippe	Technicien	
ONCFS de la Nièvre	CA		
ONCFS du Puy de Dôme			

Organisme	Nom – Prénom	Fonction	Signature
AFB de l'Allier	TAMIAA Loti	Inspecteur	
AFB du Puy de Dôme			
AFB de la Nièvre			
ONF Berry-Bourbonnais			
Agence de l'Eau Loire Bretagne			
CRPF d'Auvergne			
Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes			
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté			
Conseil Départemental de l'Allier	EXCUSÉ		
Conseil Départemental du Puy de Dôme	EXCUSÉ		
Conseil Départemental de la Nièvre	EXCUSÉ		
Mairie d'ABREST			
Mairie d'AUBIGNY	RANONNEAU Sébastien	Policeier	
Mairie d'AVERMES	M. GRANDGEORGES Pascal	1 ^{er} adjoint	
Mairie de BAGNEUX			
Mairie de BELLERIVE SUR ALLIER			
Mairie de BESSAY SUR ALLIER			
Mairie de BILLY			
Mairie de BRESSOLLES			
Mairie de CHARMEIL			

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
Mairie de CHATEAU SUR ALLIER			
Mairie de CHATEL DE NEUVRE	FERRANDON Jacques	Maire	Présent
Mairie de CHEMILLY			
Mairie de CONTIGNY	Excusée		
Mairie de CRECHY			
Mairie de CREUZIER LE VIEUX			
Mairie de HAUTERIVE			
Mairie de LA FERTE HAUTERIVE			
Mairie de LE VEURDRE	FOUCAUD Catherine	Adjointe	
Mairie de MARCENAT			
Mairie de MARIOL			
Mairie de MONETAY SUR ALLIER	EXCUSÉE		
Mairie de MONTILLY	EXCUSÉE		
Mairie de MOULINS			
Mairie de NEUVY			
Mairie de PARAY SOUS BRIAILLES			
Mairie de SAINT GERMAIN DES FOSSES	EXCUSÉE		
Mairie de SAINT LEOPARDIN D'AUGY			
Mairie de SAINT LOUP			
Mairie de SAINT POURCAIN SUR SIOULE	EXCUSÉE		

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
Mairie de SAINT REMY EN ROLLAT			
Mairie de SAINT YORRE	EXCUSEE		
Mairie de TOULON SUR ALLIER	LEMAIRE	élu	Prigent.
Mairie de TREVOL			
Mairie de VARENNES SUR ALLIER			
Mairie de VICHY			
Mairie de VILLENEUVE SUR ALLIER			
Mairie de SAINT PRIEST BRAMEFANT			
Mairie de CHANTENAY SAINT IMBERT			
Mairie de LIVRY			
Mairie de TRESNAY			
Moulin Communauté	YVES DE CHACATON	élu	Prigent
Vichy Communauté	FONTOURNE PAINCH	Des Diables - E.N.S	
Entr'Allier Besbre et Loire			
Saint Pourçain Sioule Limagne			
Bocage Bourbonnais			
Communauté de communes du Nivernais bourbonnais			
Communauté de communes des Coteaux de Randan	JOURDAN Colette BECOISE Gérard	Maire de St Sylvestre	
SIVOM de la Vallée du Sichon			
SIVOM eau et assainissement du Val d'Allier			

Plaine -
Vivier
X. d.

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
SIVOM eau et assainissement de Nord Allier			
SIVOM eau et assainissement de la Sologne Bourbonnaise			
SIVOM eau et assainissement rive gauche Allier	EXCUSÉE		
SIAEP de Vendat-Charmeil-Saint Rémy en Rollat			
SIAEP rive Droite Allier	RAVAULT Vincent	Directeur	
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier	EXCUSÉ		
Syndicat Mixte d'aménagement touristique de la Montagne Bourbonnaise			
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier	EXCUSÉE		
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre			
Comité départemental du Tourisme de l'Allier			
Fédération départementale des AAPPMA de l'Allier	LEUEULE N. CAFFEL	Directeur	
Fédération départementale des AAPPMA du Puy de Dôme			
Fédération départementale des AAPPMA de la Nièvre			
Fédération des Chasseurs de l'Allier			
Fédération des Chasseurs du Puy de Dôme			
Fédération des Chasseurs de la Nièvre	Excusée		
Chambre d'Agriculture de l'Allier	BRENON Catherine	Responsable Unité Eau Environnement	

Etablissement Public Local

Organisme	Nom – Prénom	Fonction	Signature
Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme			
Chambre d'Agriculture de la Nièvre			
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier			
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier			
Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Allier			
Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy de Dôme			
Confédération Paysanne du Puy de Dôme			
Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Puy de Dôme			
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et des Jeunes agriculteurs de la Nièvre			
Syndicat des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre			
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais			
Forestiers Privés de Bourgogne			
Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale de la Nièvre			

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Signature
Association des Usagers des Sites Natura 200 Nièvre et départements limitrophes			
Association des Usagers du Val d'Allier			
Union nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction de la région Auvergne	NORE Julien		
Union nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction de la région Bourgogne Franche-Comté			
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Auvergne	E X L U R N E		
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier	M. DEVOUCOUX	Président	
Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne			
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne			
Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne	LE ROUX Guilleaume	conservateur BNVA	
Fédération Allier Nature			
Société Scientifique du Bourbonnais	quittance miedt	secrétaire	
Allier Sauvage			
Association Départementale des Chasseurs de Gibiers d'Eau			
Chauve-souris d'Auvergne	MEYER Lucie	Chargé d'études	
Conseil Scientifique régional du Patrimoine Naturel			

Organisme	Nom – Prénom	Fonction	Signature
Conservatoire Botanique National			